

## BASSINS

## COMMUNICATION

## SUR LES DECISIONS MUNICIPALES DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2022

## La Municipalité décide :

- De valider les communications de la Municipalité qui seront faites lors de la séance du Conseil communal du 13.04.2022.
- D'inviter la population bachenarde à une sortie en forêt en date du 18.06.2022.
- D'organiser le repas du personnel communal le 13.05.2022.
- D'engager Mme Natacha Bruchez au poste de secrétaire municipale.
- D'autoriser des installations de panneaux photovoltaïques.
- > De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives.
- De remplacer la haie de buissons non-indigènes située près de la piscine par une haie d'essences locales, une partie des frais sera prise en charge par le Parc Jura vaudois.
- De faire réparer la porte coulissante du hangar à copeaux, une partie des frais sera prise en charge par l'AGFORS.
- De procéder à la réfection de la citerne du Bugnonnet.
- > De collaborer avec la commune de Le Vaud pour le balayage des routes communales.
- De faire effectuer les travaux de mise en conformité du trop-plein de la chambre de captage de Monteau.
- Que la Municipalité en entier sera présente lors de la séance d'information au sujet du référendum communal le 3.05.2022 et de faire un tous-ménage simplifié afin d'apporter des informations factuelles.

- D'enlever le service rail-bus Bassins dès le 1.07.2022 car il est très peu utilisé, des explications seront données dans le prochain Bassinfos.
- De déplacer le terrain de beach-volley de la piscine vers le terrain de football et d'engazonner la place libérée.

Au nom de la Municipalité

Le Vice-syndic:

La Secrétaire suppléante

**Denis Currat** 

Morgane de Coppet